

# LA RATIONALITE PRATIQUE DANS LA PHILOSOPHIE MORALE DU XVIIIE SIECLE

## Résumés des conférences

### **Jean-Pascal Anfray : Molina et la nécessité morale du péché**

La pensée de Molina est en général connue pour sa tentative de conciliation de la liberté de la volonté avec la prescience, la providence et la prédestination dont l'élément central est la théorie de la science moyenne. Cela n'épuise pas cependant l'ensemble de sa réflexion sur la liberté humaine. En effet, comme nous essaierons de le montrer, celui-ci s'efforce de réconcilier la liberté, condition d'imputabilité morale, pour *chaque* acte de la volonté, avec l'impossibilité, réaffirmée par les décrets du Concile de Trente, pour l'homme dépourvu du secours de la grâce, d'éviter *tous* les péchés. Cette affirmation fait peser en apparence sur la volonté humaine la menace d'un fatalisme statistique, que Molina s'efforce de dépasser en distinguant un nouveau type de modalité, la nécessité morale, qui est compatible avec la contingence (métaphysique et causale) requise pour la qualification d'une décision comme libre.

\*

### **Vincent Aubin : De la vérité pratique à la certitude morale : itinéraire scolastico-cartésien**

Les tentatives pour situer la pensée morale de Descartes sont souvent captives d'un « grand récit » du passage de l'eudémonisme classique à l'éthique du sujet. Descartes aurait sa place dans cette histoire dès lors que, dès la « morale par provision » du *Discours de la Méthode*, il accepterait de disjoindre la capacité d'un agent à agir bien d'un « ordre moral objectif », dont la connaissance serait réputée inaccessible, ou du moins indéfiniment reportée. Il se pourrait cependant que cette lecture de la morale cartésienne repose sur un malentendu. Descartes, en effet, ne fait jamais mine de remettre en question les règles éthiques les plus générales – celles de la religion ou celles qui informent les moeurs d'une société. Ce sont les « maximes » plus concrètes dont l'application à la pratique laisse place au doute. Sous ce rapport, Descartes gagne à être resitué dans l'horizon de la théologie morale de son temps, et notamment dans l'ensemble des discussions sur le « probabilisme ». L'hypothèse ici formulée est que Descartes participe d'un large mouvement d'idées qui substitue une conception régulatrice, ou normative, de la morale, à la conception délibérative héritée d'Aristote. La « rationalité pratique » cartésienne est celle qui préside à l'application d'une règle d'action au cas particulier, et non celle qui permet à un agent d'atteindre une fin qu'il poursuit.

\*

**Daniel Schulthess : Volonté et forme logique dans la théorie cartésienne du jugement**

Descartes a des vues originales et spécifiques non seulement sur la place de la volonté dans le jugement, mais aussi sur la manière dont la qualité logique affirmative ou négative vient à caractériser les jugements. Si on veut suivre ces vues dans la position des problèmes, on doit admettre qu'« avant » l'intervention de la volonté, l'entendement fournit un matériau qui n'est pas de forme propositionnelle. Quelle en est alors la forme? Descartes ne n'est guère prononcé à ce sujet. Face à la reprise du thème cartésien du «volontarisme doxastique» dans les discussions contemporaines, il importe cependant d'en clarifier les termes. Cette clarification définit aussi un terrain où on pourra éviter d'attribuer à Descartes un « volontarisme doxastique » extrême qui en lui-même paraît très peu plausible.

\*

**Jacqueline Lagrée : Régler sa vie more geometrico : Spinoza**

Cette étude examine dans quelle mesure le *mos geometricum* est adapté au règlement de la vie ou quel rapport l'argumentation pratique entretient avec la vie commune. En interrogeant successivement la nécessité de régler sa vie et l'unité de la méthode revendiquée par Spinoza dans tous les domaines, on montrera, sur l'exemple particulier de la haine, que la méthode géométrique sert à dégager des principes de vie assurés, confirmés par l'usage commun de la vie et confiés ensuite à l'imagination et à la mémoire pour pouvoir être réutilisés immédiatement lorsque la situation le requiert. On s'interrogera enfin sur les effets de cette méthode quant au renforcement de la force d'âme ou pour le salut qui, pour le grand nombre, est lié à l'obéissance et non pas à la capacité de raisonner.

\*

**Richard Glauser : Qu'y a-t-il de volontaire dans le jugement et l'assentiment chez Locke?**

Locke oppose la certitude à la probabilité, la connaissance au jugement et à l'assentiment donné à des propositions seulement probables. Dans ce dernier domaine, nous avons deux obligations épistémiques à satisfaire: (1) éviter l'erreur ; (2) veiller à ce que le degré de notre assentiment à une proposition soit proportionné au degré de probabilité dont elle bénéficie. Comme il s'agit de devoirs, un rôle important revient à la volonté. Lequel ? Chez Locke, selon nous, bien que de nombreux actes volontaires de penser permettent de satisfaire ces devoirs épistémiques de manière volontaire - comme aussi d'éviter de les satisfaire -, le jugement et l'assentiment à des propositions probables ne sont pas eux-mêmes volontaires au sens où ils seraient directement visés et produits par une volition. Comme il le dit dans *A Letter Concerning Toleration*, « to believe this or that to be true is not within the scope of our will ». Toutefois, dans l'*Essai IV 20 §15*, Locke dit aussi que « Assent, Suspense, or Dissent, are often voluntary Actions », d'où l'apparence

d'une contradiction. Dans son article célèbre, « Locke and the Ethics of Belief », Passmore se fonde sur IV 20 §15 pour affirmer que Locke établit un parallèle entre la suspension volontaire des désirs (II 21) et une suspension volontaire du jugement et de l'assentiment ; ce serait nécessaire, selon Passmore, pour rendre possible la satisfaction des devoirs épistémiques. Nous examinons IV 20 §15 dans son contexte ; nous critiquons la lecture qu'en donne Passmore, ainsi que son argument. Il ressort que le jugement et l'assentiment donné à une proposition probable - qu'ils soient rationnels ou non - ne sont jamais volontaires au sens où ils seraient directement visés et produits par une volition. Mais ils peuvent être volontaires en ce sens, très différent, que nous avons parfois sur eux un contrôle volontaire indirect que nous réalisons en produisant volontairement certains actes de penser, ou de s'abstenir de penser, qui, eux, déterminent jugement et assentiment.

\*

### **Mark Kulstad (& Jack Davidson) : Leibniz on Theories of Freedom**

In this paper we consider Leibniz's positive views on freedom, as well as his views on a variety of approaches to freedom in his lifetime and before. An important backdrop to Leibniz's discussion of theories of freedom, in our view, is the intellectualism of Aquinas. Three approaches to freedom that Leibniz rejects are fideism, necessitarianism and Molinism. His positive views about freedom in relation to intelligence, spontaneity and contingency are discussed, first at the level of traditional moral psychology; second, at the level of Leibniz's own radically reductionist metaphysics, where (at least in some periods of his life) there are no substances but simple substances, and in them nothing but perceptions and appetitions.

\*

### **Laurent Jaffro : Disposition morale et autorité de la raison : la conception 'arminienne' de la volonté**

Dans *An Inquiry into the modern prevailing notions of that freedom of the will which is supposed to be essential to that moral agency...* (1754), le théologien calviniste Jonathan Edwards attaque ce qu'il appelle la notion « arminienne » de la liberté et qui correspond à une application à la théologie et à la morale de la thèse de la liberté de la volonté. Selon Edwards, il y a une contradiction entre cette thèse du libre-arbitre et l'acceptation très commune de la thèse de la détermination de la volonté par la lumière de l'entendement : la psychologie que proposent les arminiens serait incohérente. Cette critique ne paraît pas justifiée. Elle repose sur une simplification abusive de la conception de la délibération et du choix pratique que plusieurs auteurs « arminiens » ont adoptée dans l'esprit du platonisme de Cambridge, depuis Whichcote et Cudworth jusqu'à Shaftesbury et Turnbull. Cette conception, qui est caractérisée par l'importance qu'elle donne à la disposition délibérative, offre un point de vue original sur la manière dont la raison peut être pratique.

\*  
\* \*